



## Communiqué de Presse



### Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### Métallurgie : +1,3 % pour la grille salariale des ingénieurs et cadres

Le 5 février, après une deuxième réunion de négociation sur le sujet, FO Métaux a signé l'accord 2020 sur les minima des ingénieurs et cadres de la Métallurgie. Cet accord, qui s'applique à l'ensemble de la grille, prévoit une revalorisation des barèmes de 1,3 %.

Après un très bon accord à hauteur de 2,1 % en 2019, FO a revendiqué dans cette négociation un relèvement significatif des minima et ce, dans un contexte de net ralentissement de l'inflation fin 2019 qui s'établit, en moyenne sur les douze mois, à 1,1 %.

Dans un environnement concurrentiel difficile pour nombre d'entreprises de la Métallurgie (qui continuent cependant à embaucher) et du fait d'une prévision d'inflation 2020 (hors tabac) de l'ordre de 1,1 %, cet accord contribue donc à augmenter le pouvoir d'achat des ingénieurs et cadres. En effet, il convient de ne pas oublier qu'ils sont nombreux, du fait de négociations salariales difficiles dans certaines entreprises, à être « poussés » par les minima conventionnels.

Pour FO Métaux, l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires est plus que jamais une priorité. Dans les périodes actuelles socialement troublées, le réformisme exigeant porté par FO Métaux démontre encore une fois, son efficacité et sa capacité de défendre les intérêts de toutes les catégories professionnelles de salariés.

Paris, le 5 février 2020

#### Contacts :

Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général - 01.53.94.54.00

Bruno REYNES : Secrétaire Fédéral – 06.73.98.74.51